

Vivre à Mazille



www.mazille71.fr

Janvier 2023

N° 127

INFOS PRATIQUES

PERMANENCES & DÉMARCHES

MAIRIE DE MAZILLE

52 rue de l'Épine

71250 MAZILLE

Tel : 03 85 50 81 17

Courriel : mairie.mazille71@orange.fr

Site Internet : www.mazille71.fr

La secrétaire de mairie, Mme Geneviève Vignerresse, accueille le public tous les matins (à l'exception du mercredi) de 9 h 30 à 12 h 30. Elle est l'interlocutrice privilégiée pour toutes vos démarches.

Les demandes de Carte Nationale d'Identité et de Passeports sont désormais traitées par la mairie de CLUNY, sur rendez-vous. Tel: 03 85 59 05 87

En cas d'urgence il est toujours possible de s'adresser au Maire ou à un des adjoints :

Jean-Marc Chevalier : 07 86 86 56 41

Jean-François Fichet : 06 62 86 97 45

CHANGEMENT DE DOMICILE Les personnes s'installant à Mazille sont invitées à se présenter en mairie aux heures d'ouverture afin d'accomplir les formalités d'usage. Il en va de même pour les personnes déménageant hors de la commune.

SALLE DE L'A.I.C. Les particuliers souhaitant louer la salle de l'A.I.C. sont priées de s'adresser à la responsable Monique Germain : 03 85 50 83 72

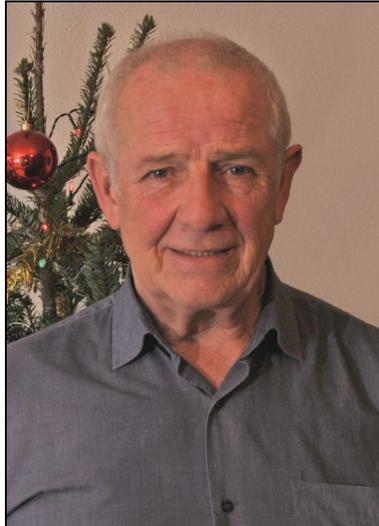
SIRTOM — DÉCHETERIE Pour toute demande d'information, veuillez contacter le 03 85 59 26 98

BIBLIOTHÈQUE Prêt GRATUIT pour les habitants de Bergersserin, Mazille et Ste Cécile. Ouvertures :
Mercredi 15 h—17 h00 Samedi : 10 h—12 h 00
Les Perrières 71250 MAZILLE— Tel : 03 85 50 80 59
Mail : bib.perrieres71290@orange.fr

SOMMAIRE

INFOS PRATIQUES	page 2
LE MOT DU MAIRE	page 3
SIRTOM	page 4
P-V CONSEIL MUNICIPAL MARS	pages 5—8
RÉALISATIONS—PROJETS	pages 9-10
P-V CONSEIL AVRIL-JUILLET-SEPTEMBRE	pages 11-21
NOUVELLE MAIRIE	page 22
DISONS-LE	page 23
SCOUTS	page 24
FESTIVAL CLUNY DANSE	page 25
RPI—ÉCOLES	pages 26-27
MAISON FAMILIALE RURALE	page 28
VOTRE BIBLIOTHÈQUE	page 29
CHAMPROUGE	page 30
CHAMPION DE France	page 31
A.I.C.	pages 32-33
ÉVEIL— ESPRIT LIBRE	page 34
CLUB INTERCOMMUNAL DU 3ème ÂGE	page 35
AMIS M. BOUILLOT	pages 36-37
MOTS CROISÉS	page 38
CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE	page 39
NOS COMMERÇANTS	pages 40-41
SPIRITUALITE-DYNAMIQUE	page 42
ÉTAT CIVIL	pages 43-44
MOTS CROISÉS—FANNYLOU	page 45
DÉCEMBRE 2022	page 46
BON A SAVOIR	page 47

LE MOT DU MAIRE



Le conseil municipal et moi-même présentons à vos familles nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023, santé, prospérité dans tous vos projets .

La belle Etoile,

C'est un nouveau restaurant que compte notre village.

Aurélien, le chef de la belle Etoile, nous propose ses spécialités montagnardes. Nous sommes heureux de la création de ce restaurant qui apporte du dynamisme dans notre village. L'accueil est chaleureux, bienveillant et les plats proposés par le chef sont innovants et excellents .

La municipalité avance comme prévu sur le projet de la nouvelle mairie et future Bibliothèque.

Mes pensées et tout mon soutien vont aux personnes démunies, aux personnes qui sont en difficulté financière ou autre .

Jean-Marc Chevalier

COMMUNIQUÉ DU SIRTOM

Rappel du SIRTOM.

Les nouvelles consignes de tri des emballages sont en vigueur. Vous pouvez désormais mettre dans votre **POUBELLE JAUNE** tout type d'emballage à l'exception des piles, des jouets cassés, des mouchoirs et essuie-tout en papier. N'y mettez pas les **GROS** emballages en carton et n'imbriquez pas vos emballages.

EMBALLAGES



bouteilles et flacons en plastique



pots, gourdes, tubes, sachets et films en plastique, barquettes en plastique et en polystyrène



emballages métalliques



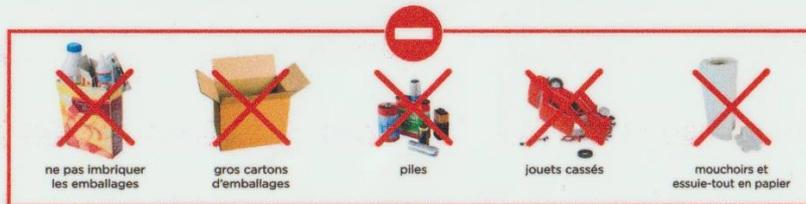
CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



briques alimentaires



cartonnettes



ne pas imbriquer les emballages

gros cartons d'emballages

piles

jouets cassés

mouchoirs et essuie-tout en papier



L&M et associés - contact@l-et-m.com - crédits photos : CITEO - 11-2021

Au 1er janvier 2024

TOUS LES PARTICULIERS devront disposer d'une solution pour trier leurs **DÉCHETS BIODÉGRADABLES** : épluchures, restes de repas, etc. (L541-21-1 du Code de l'environnement). Il sera donc **INTERDIT** de déposer dans votre bac individuel ces produits, de les brûler ou les enfouir. Des composteurs sont disponibles auprès du **SIRTOM** de Cluny Z.A. St Germain. Renseignez-vous dès à présent.

Merci pour votre environnement !

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

En date du 7 mars 2022 à 18 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Fabrice GAUTHIER, Irène CONFESSON TISSOT, Christian GAYRAL, Armando PEREIRA, Jean-Paul ROUGEOT et Laurent WOOG.

Excusés : Jean-Baptiste MARTINOT, Gérard MOYNE et Marie-Pierre PORTE.

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 18 heures 10.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Jean-François FICHET

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrière que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydro alcoolique, avec ventilation en cours de séance.

1 - Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2021

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 7 décembre est adopté, à l'unanimité des personnes présentes le 7 décembre 2021.

2- CONCESSION HOMMAGE

Monsieur le Maire reprend l'historique de la donation de la Maison Lapalus qui a été acceptée lors du conseil municipal du 7 décembre 2021.

Il propose au conseil municipal que soit accordées au donateur deux concessions d'hommage pour sa famille.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition et demande à M. le Maire de faire réaliser tous les documents nécessaires.

3 - BUDGETS COMMUNE et ASSAINISSEMENT : Comptes Administratifs 2021

Monsieur le Maire présente avec clarté et précision, en les commentant, les comptes de la commune pour l'année 2021, qui font apparaître :

- le transfert du solde du budget du CCAS dans le budget communal suite à la demande de sa suppression par la Préfecture. Ce transfert prévu en 2021 est réalisé en 2022.

- la fin du remboursement en 2021 des prêts contractés en 2005, pour un montant de 72.000€

Pour le budget COMMUNE, les comptes 2021 font apparaître : 

.../...

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	25 667.00	280 988.90	306 655.90
Dépenses exercice N	71 642.82	228 757.15	300 399.97
Résultat de l'exercice (1-2)	-45 975.82	52 231.75	6 255.93
Résultat antérieur	73 911.31	174 157.96	248 069.27
Solde d'exécution (I + II)	27 935.49	226 389.71	254 325.20
Restes à réaliser Recettes N - CCAS 2019	0.00	729.79	729.79
Restes à réaliser Dépenses N	0.00	0.00	0.00
Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0.00	729.79	729.79
Résultat d'ensemble (A + B)	27 935.49	227 119.50	255 054.99

Les comptes du budget ASSAINISSEMENT font apparaître :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	12 709.62	22 021.31	34 730.93
Dépenses exercice N	3 620.03	12 960.85	16 580.88
Résultat de l'exercice (1-2)	9 089.59	9 060.46	18 150.05
Résultat antérieur	45 727.49	90 504.18	136 231.67
Solde d'exécution (I + II)	54 817.08	99 564.64	154 381.72
Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser Dépenses N	0.00	0.00	0.00
Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0.00	0.00	0.00
Résultat d'ensemble (A + B)	54 817.08	99 564.64	154 381.72

A l'unanimité et hors la présence du Maire, le conseil municipal adopte les comptes administratifs de l'année 2021, tels qu'ils lui ont été présentés et résumés dans les tableaux ci-dessus.

4- AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Communal :

	Investissement	Dépenses	Recettes
Résult. Investissement repris			27 935.49
Restes à réaliser			0.00
Excédents de fonction. capitalisés cpte 1068			0.00
	Fonctionnement		
Résultat fonctionnement repris compte 002			227 119.50
Restes à réaliser		0.00	0.00

Budget assainissement :



.../...

	Investissement	Dépenses	Recettes
Résult. Investissement repris compte 001		0.00	54 817.08
Restes à réaliser		0.00	0.00
Excédents de fonction. capitalisés cpte 1068			0.00
	Fonctionnement		
Résultat fonctionnement repris compte 002			99 564.64
Restes à réaliser		0.00	0.00

A l'unanimité, le Conseil adopte l'affectation des résultats de l'année 2021 et leur report au budget 2022 tels que figurant aux tableaux ci-dessus.

5- VOTE DES BUDGETS 2022 COMMUNE et ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le Conseil adopte les budgets pour l'année 2022 tels que figurant dans le tableau ci-dessous :

Budget Communal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	423 862,50	423 862,50
Investissement	186 607,99	186 607,99

Budget Assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	116 954,64	116 954,64
Investissement	67 527,08	67 527,08

6- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et vote :

- foncier bâti 27,89 %
- foncier non bâti 25,99 %

7- DECORATIONS DE NOEL

Un point sur les besoins et le coût des décorations de Noël va être fait par les conseillers municipaux. Il s'agirait d'anticiper ces achats afin de bénéficier des promotions saisonnières.

8- COMMISSION NOUVELLE MAIRIE

Afin que l'ensemble des conseillers municipaux puisse découvrir les bâtiments récemment donnés à la commune, une réunion est programmée le vendredi 1er avril à 18 heures. Il faudra ensuite démarrer le montage du projet de création de la nouvelle mairie.



.../...

9-ADHESION PLATE FORME NUMERIQUE

Monsieur le Maire propose d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Territoires Numériques BFC. Notre commune comptant moins de 500 habitants, le coût serait de zéro euros pour la commune et permettrait de mettre en ligne les marchés publics supérieurs à 40.000 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette adhésion et désigne Monsieur le Maire en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP.

10- ELECTION PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES - TOURS DE GARDES

Les prochaines élections auront lieu aux dates suivantes :

Elections Présidentielles : Dimanche 10 et 24 avril

Elections Législatives : Dimanche 12 et 19 juin

11- QUESTIONS DIVERSES :

Maison Lescarmeur

Cette maison située Pré du Pont, est en cours d'acquisition par une jeune famille.

SIRTOM – Bacs jaunes

Suite au changement récent des consignes de tri, il est demandé de modifier la capacité des bacs de regroupement jaunes dans certains secteurs, ainsi que leur système d'ouverture. Les délégués aborderont ces sujets lors de la prochaine réunion du Sirtom.

Recensement INSEE 2022

La campagne de recensement quinquennale initialement prévue en 2021 s'est déroulée du 20 janvier au 19 février 2022. Malgré plusieurs relances, il n'a pas été possible de recenser l'ensemble de la population. Le conseil regrette que certains foyers n'aient pas jugé bon de répondre sur internet ni de retourner leurs questionnaires papier et espère que ces non-réponses n'impacteront pas les ressources communales. En effet, les dotations versées par l'Etat pour le fonctionnement des collectivités s'appuient sur les chiffres issus des recensements.

Chemin Vers le Bois

La commission Voirie et M. le Maire iront voir sur place.

Autres points :

caniveau à nettoyer chemin des Perrières,

poteau pour le Très Haut Débit vers le Vegny,

les stationnements gênants dans le Bourg,

infos sur Champrouge (Christian Gayral)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10.

RÉALISATIONS 2022 - PROJETS 2023

9,48 km², telle est la superficie de notre commune. De ce fait il n'est pas toujours évident de constater les travaux - principalement de voirie - qui ont été effectués. Voici donc un court résumé de ce qui a été fait.

RÉALISATIONS 2022 :

Plus d'une centaine de mètres de murs en pierre sèche ont été relevés dont ceux du chemin de St Jacques, route de Goleron, rue du Paradis.

Le chantier se poursuivra en 2023.

Le mur du parking du cimetière a été restauré. La jachère fleurie a été plantée près de l'emplacement handicapé de ce parking.

Les grilles du cimetière ont été repeintes.

Des canalisations d'eau ont été posées aux Varennes en direction de Vaux et chez un habitant.

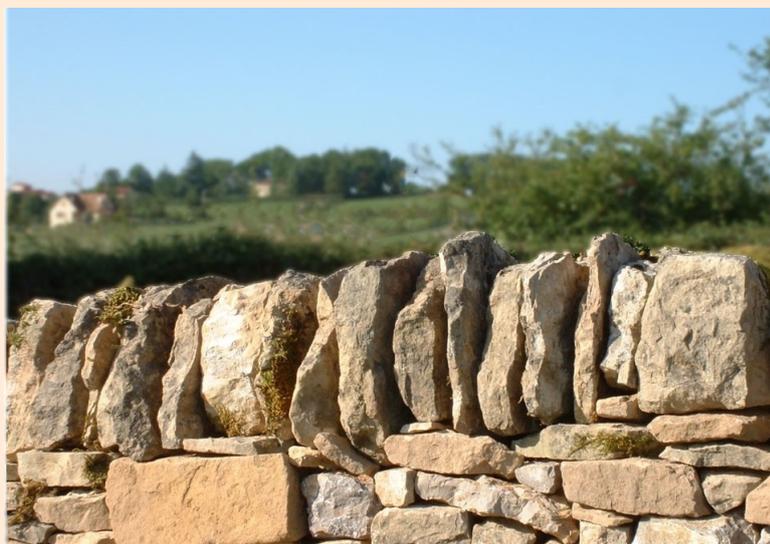
Les grands tilleuls près du monument aux Morts, ainsi qu'au croisement de la RD et la rue du Paradis ont été taillés. Ce qui était indispensable.

Le cheminement des écoliers sur le Champ de Foire a été réaménagé et sécurisé.

Les travaux de mise en place de la fibre continuent en relation avec le département.

Le défibrillateur a été reçu. Il sera installé dans la nouvelle Mairie.

Entretien régulier des espaces verts, des chemins et de la lagune.



.../...

RÉALISATIONS 2022 - PROJETS 2023

PROJETS 2023 :

Restauration complète des toilettes publiques. Nous prévoyons ce chantier pour le printemps 2023.

La restauration de murs en pierre sèche à l'entrée du village en venant de Bergesserin.

Le Chemin vers le Bois a fait l'objet de la consultation de 4 entreprises. Les devis ont été réceptionnés. Là aussi les travaux devraient être engagés dès que la météo le permettra.

Le Monument aux Morts entretenu de manière régulière sera suivi. Les lettres seront retravaillées et repeintes ainsi que les grilles.

La restauration du lavoir Chenaugé (sur le chemin de St Jacques, en bas des Varennes) est à l'ordre du jour.

Réhabilitation du Calvaire et de son support route de Bergesserin.

Le renouvellement de la CARTE FORESTIÈRE est prévu.

La finalisation du dossier de la parcelle D 100/NATURA 2 000 sera réalisée.

Nouvelle Mairie, voir page : 22

La loi a prévu une modification de la comptabilité publique à compter du 1er janvier 2024. La Municipalité propose de passer au nouveau plan comptable M57 à compter du 1er janvier 2023.



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

En date du 25 avril 2022 à 18 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Irène CONFESSON TISSOT, Fabrice GAUTHIER, Christian GAYRAL, Jean-Baptiste MARTINOT, Gérard MOYNE, Armando PEREIRA, Jean-Paul ROUGEOT et Laurent WOOG.

Excusée : Marie-Pierre PORTE.

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 18 heures 10.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Jean-François FICHET

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrière que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydro alcoolique, avec ventilation en cours de séance.

1 - Approbation du procès-verbal du 7 mars 2022

Un conseiller absent lors de la réunion du conseil municipal du 7 décembre 2021, n'ayant pas donné pouvoir et étant absent lors de la visite du site le 1er avril 2022, a souhaité faire part de ses propositions concernant la donation Lapalus, ainsi que la soi-disant faible fréquentation du secrétariat de mairie. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers qui ont validé à l'unanimité la donation Lapalus (délibération n°40-2021) et confirme que la donation Lapalus sera respectée à la lettre, suivant les souhaits du donateur de faire une mairie, sous peine de remettre en cause la donation pour non-respect des conditions.

Monsieur le Maire précise que le secrétariat d'une mairie est le point central d'accueil du public dans chaque commune de France. Monsieur le Maire soutient le travail exemplaire, courageux, aimable et compétent effectué par l'ensemble des secrétaires de mairie de France. Notre secrétaire réalise avec compétence et professionnalisme l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

Les propositions de notre collègue sont irréalisables du point de vue financier pour notre commune, cf courriel du 27/03/2022 adressé à l'ensemble des conseillers municipaux :

« Bonjour à toutes et à tous

Lors de la dernière réunion de conseil, j'avais émis un doute sur pas pertinence du projet mairie par rapport à un projet école-garderie-cdi-bibliothèque .Un tel projet mérite d'être mûrement réfléchi avant sa mise en place. À ma demande, je souhaitais que mes propos soient rapportés mots pour mots sur le compte rendu du conseil mais après consultation de celui-ci, ils n'ont pas été mentionnés.

Merci de prendre en compte ma remarque étant persuadé qu'il s'agit d'un oubli involontaire

À bientôt »

.../...

Ce conseiller souhaite que son intervention concernant la donation LAPALUS soit intégrée au compte-rendu et en propose le libellé suivant :

« Concernant la donation Lapalus, j'aurais souhaité que soit fait une étude comparative entre le projet Mairie (peu fréquentée à Mazille) et le projet de transfert de l'école (sans création de groupe scolaire), la bibliothèque, combinée à la création d'une garderie. Cette dernière étant établie provisoirement dans une salle des fêtes. La Mairie actuelle aurait pu être transférée à la place de l'école, lieu adapté aux personnes à mobilité réduite. »

Cet ajout étant validé, le procès-verbal de la réunion du Conseil du 7 mars est adopté à l'unanimité des personnes présentes le 7 mars 2022.

2- TRAVAUX VOIRIE 2022

Monsieur le Maire présente les chiffrages provisoires réalisés par le cabinet 2AGE en charge du groupement de commande Voirie. Ce chiffrage porte sur 2 secteurs : route de la Ville et chemin Vers le Bois. Il propose de reporter les travaux prévus route de la Ville, car le secteur est en attente de travaux d'installation de la fibre optique.

Concernant le chemin Vers le Bois, 3 devis ont été réalisés :

EUROVIA 7 138,00 € HT

THIVENT 6 525,00 € HT

La commission voirie devra se réunir sur place avec les entreprises concernées afin d'obtenir des informations complémentaires concernant les points suivants :

Plan de récolement, fiches techniques (matériaux, charges supportées par le chemin avec 10 cm de 31,5)

Repérage des réseaux

Empierrement faible de 10cm

Garanties

Curage des accotements en herbe

Bourrelet enrobé de 10cm ?

Voir les deux parties du mur effondrées

2 AGE 24 550,00 € HT (création de voirie avec enrobé bicouche)

Monsieur le Maire propose de financer ces travaux en utilisant le PACTE budgétaire de la communauté de communes, ce qui représente une subvention de 12 016 € pour l'année 2022, en fonction des travaux retenus.

Une discussion s'engage sur le nature des travaux à effectuer sur ce chemin : reprofilage et empierrement sur 10 cm, enrobé non bitumé ou réalisation d'un enrobé bicouche.

Après étude des devis et discussion, le conseil municipal, par 7 voix contre et 3 abstentions, décide de ne pas goudronner le chemin Vers le Bois et de demander à 2 AGE un devis correspondant.

3 – RODP Orange 2022

Monsieur le Maire informe le conseil que la redevance d'occupation du domaine public communal par les réseaux et ouvrages de télécommunication au titre de l'année 2022 s'élève à 741 €.

.../...

4- DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022

Deux demandes de subventions ont été adressées à la commune.

Après étude, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Ecole de Mazille : 150 € pour l'achat de plants et de matériel de jardin.

MFR Etang sur Arroux (un élève de Mazille) : 50 € pour les activités extra scolaires.

5- CEREMONIE DU 8 MAI 1945

L'ensemble des habitants est invité à la cérémonie qui se tiendra à 11 heures dimanche 8 mai. Le verre de l'amitié sera ensuite servi à La Priale.

6- QUESTIONS DIVERSES :

Plantations

Vers le parking du cimetière, une plantation de ligneux et de rosiers rugosa est à l'étude, pour réalisation à l'automne.

SIRTOM – Bacs jaunes

Des couvercles sont à changer. Un courrier va être adressé au SIRTOM.

Chauffe-eau de l'école

Le projet d'équiper les robinets de la salle de classe afin de fournir de l'eau tiède aux élèves est suspendu, en attente de la réglementation liée à la prévention de la légionellose.

Le dossier sera géré par la commission bâtiments.

Toilettes publiques

Le dossier sera envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France pour accord.

Demande de l'AICL La plaque indiquant la route de Charly a été volée. Celle-ci ne sera pas remplacée. L'AIC a fait la demande d'acquérir le poteau tenant ladite plaque pour la signalisation handicapée à Charly. Le conseil municipal valide la demande.

Camp Scouts

Des scouts seront présents sur la commune du 26 au 29 mai, leur camp sera installé aux Varennes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

En date du 11 JUILLET 2022 à 19 heures

Présents: Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Marie-Pierre PORTE, Irène TISSOT, Fabrice GAUTHIER, Christian GAYRAL, Armando PEREIRA et Jean-Paul ROUGEOT.

Absent excusé : Jean-Baptiste MARTINOT,

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 19 h 15.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrière que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydroalcoolique, avec ouverture des fenêtres.

1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 25 Avril 2022 :

Après discussion et différentes mises au point, **le Conseil, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil du 25 avril 2022, ceci après mise aux voix, par 4 voix POUR, 2 abstentions, et 3 voix CONTRE.**

2 : NOUVELLE MAIRIE – DOSSIER A.T.D.

Monsieur le Maire procède à la lecture et commente le rapport établi par l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE, représentée par madame Lucie GUEZENEC, Cheffe du Pôle Bâtiments Publics & Energie, et Madame Audrey AIT AMARA, Juriste en Droit Public et Cheffe de Projet auprès du Département de Saône et Loire.

Le projet de relocalisation de la Mairie fait suite à la donation récente, le 14 décembre 2021 par la Fondation LAPALUS – BIDAUT, et l'obligation faite à la commune de réaliser, en urgence, les accès réglementaires aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le bâtiment représente une emprise au sol de 350 m², plus une partie en étage, ce qui, aux prix actuels et compte tenu des événements récents, représente sans doute, largement les 800 000 Euros envisagés pour les demandes de subventions (2 000 €/M² en fonction de la surface retenue pour le projet).

Les travaux se dérouleraient en deux temps, avec :

- aménagement de la Mairie et des archives municipales (linéaire actuel de 70 m),
- aménagement de la bibliothèque-médiathèque.

Le budget municipal voté pour 2022 comporte une ligne de 80 000 Euros, pouvant être complétée à raison de 100 000 Euros, selon les coûts retenus pour le projet, permettant de préparer les dossiers réalistes de demandes de subventions, pour chacune des tranches, sachant que le délai imparti par le donateur est le 14 décembre 2024.

.../...

La commune a fourni et ajoutera des précisions concernant les besoins programmatiques, savoir le linéaire actuel des archives municipales et la prévision annuelle du besoin, les surfaces des locaux existants de la bibliothèque, et le complément éventuel par rapport à l'existant, de même que le traitement souhaité des espaces extérieurs en supplément de stationnement (notamment pour les bus de transport des enfants).

Il a été convenu que A.T.D. fournisse, sous 10 semaines, une note d'opportunité comprenant notamment :

- **une estimation du coût des travaux et de l'opération toutes dépenses confondues.**
 - **une première approche de plan de financement de l'opération intégrant les potentiels subventionnements du Département, de la Région (y compris Fonds Européens) et de l'État.**
 - **un rappel des modalités de désignation possible de la Maîtrise d'Œuvre,**
- un calendrier prévisionnel de l'opération.**

A.T.D. suggère :

- **augmenter les recettes,**
- **augmenter la capacité d'autofinancement pour financer ses investissements nouveaux**
- **mobiliser une partie du fonds de roulement au financement des investissements,**
- **veiller aux engagements contractuels.**

3 : REPAS DES AINÉS

Par prudence, le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler la distribution de colis de Noël, et renonce à organiser un repas des Aînés, à cause de la recrudescence du virus de la COVID.

4 : QUESTIONS DIVERSES :

A - CAMP DE SCOUTS

Le Maire remercie et félicite le 1^{er} Adjoint pour l'organisation du camp de 150 scouts aux Varennes , avec leurs accompagnants , lequel a permis le désherbage du cimetière et un complément d'activités aux commerces alimentaires de la Commune.

B – COVID

Le Maire informe le Conseil qu'aux dernières nouvelles, toutes les règles concernant la COVID, seront abolies le 31 juillet, sous réserve de contre-ordre.

Pour les écoles primaires, les mesures ont été levées avec application le 14 mars 2022, directive reçue avec une semaine de décalage...

C – FIBRE OPTIQUE

La Société SERFI-FIBRE a, par son Directeur, rencontré le Maire pour information: cette entreprise ne s'occupe que de la pose des câbles, sans s'occuper ni des chambres existantes, ni des poteaux qui relèvent de CE-GELEC, faute d'accords avec respectivement ORANGE et ENEDIS (pour information, le prix du poteau sans la pause, à charge du Département, serait de 600 Euros HT...).

.../...

Ainsi, faute d'accord avec ENEDIS, il y aura un 2ème poteau aux Bosquets ; idem aux Varennes, et deux, voire plus, pour la maison après les Varennes.(pour information, le prix du poteau sans la pause, à charge du Département, serait de 600 Euros HT...).

CHAMPROUGE

Une visite de l'EHPAD de CHAMPROUGE a été organisée, portant sur les aspects techniques de cet établissement, en particulier la présence d'un groupe électrogène qui consomme 400 litres de fioul par 24 heures, ce qui nécessite un complément pour la sécurité des pensionnaires en cas de problème d'approvisionnement cet hiver.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures quarante-cinq.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

En date du 12 Septembre 2022 à 14 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Fabrice GAUTHIER, Christian GAYRAL, Jean-Baptiste MARTINOT, Armando PEREIRA, Marie-Pierre PORTE et Jean-Paul ROUGEOT.

Excusée : Irène CONFESSON TISSOT a donné pouvoir à Jean-Paul ROUGEOT

Invitée : Lucie GUEZENEC, de l'Agence Technique Départementale, en charge du dossier de la Nouvelle Mairie.

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 16 heures 10.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrière que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydroalcoolique, avec ventilation en cours de séance. Il présente ensuite Madame GUEZENEC au Conseil.

1 : Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2022 :

Après quelques précisions sur l'utilité d'inscrire des lignes au budget pour les futurs travaux et le rappel du principe qu'on ne passe pas de commande tant qu'on n'a pas de réponse à la demande de subventions, le procès-verbal de la réunion du Conseil du 12 juillet 2022 est adopté, à l'unanimité .

2 : NOUVELLE MAIRIE : DOSSIER A.T.D, Présentation du dossier par Madame GUEZENEC :

La Loi M.O.P. (Maîtrise d'Ouvrage Public) impose :

- mise en concurrence des maîtres d'œuvres selon le cahier des charges établi, lesquels présenteront un projet détaillé (avec une petite mention acoustique).

- choix de trois candidats, lesquels devront remettre :

- une note d'intention

- une note d'honoraires

- un entretien précisant le déroulement de l'opération

- une décision motivée sur présentation d'au moins deux esquisses, et, après l'accord sur l'esquisse, validation d'un avant-projet détaillé (sur lequel le maître d'œuvre s'engage avec des prix, avec mission d'économie avec un taux légal de tolérance de 3%).

- un avenant comprenant la rémunération et les objectifs de projets avec volets techniques et administratifs sur la base desquels un appel d'offres sera lancé pour obtenir les propositions des entreprises.

- étude des propositions avec faisabilité, réalisme, **choix des entreprises**

- **lancement des travaux**, sur la base des propositions précisées., **dans le respect du délai de TROIS ANS imposé par le Donateur du bâtiment.**

.../...

Le projet comprend deux phases :

1ère phase : Aménagement de la Mairie et des archives municipales au rez -de- chaussée,

2ème phase : Aménagement de la bibliothèque, à implanter à l'étage.

La Mairie comprendra :

- **Hall** d'entrée et d'attente (12 m²)

- **Espace** d'accueil du public et **poste de travail du secrétariat** (20 m²)

- **Bureau du Maire** (18 m²)

- **Bureau des adjoints** (18 m²)

- **Salle du Conseil/Salle Communale** (80 m²) avec cloison mobile-phonique 2/3 – 1/3

- **Tisanerie** (5 m²)

- Bloc sanitaire

- Local ménage

- Locaux techniques

-**Les archives municipales (25 m²)** pouvant accueillir 150 ml et des tiroirs adaptés à la conservation des planches cadastrales.

Le Conseil , après délibération , décide , à l'unanimité , d'approuver le projet , en deux opérations, d'AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE , conformément au projet présenté et pour le budget correspondant de 1 000 000 €, couvert par des subventions à hauteur de 460 000€ en l'état actuel du projet.

Le Conseil mandate le Maire pour poursuivre les opérations correspondantes, et à cette fin, signer tous documents et actes correspondants, faire tout ce qui sera utile et nécessaire, dans le respect du délai de TROIS ANS imposé par le Donateur du bâtiment.

3 : Transfert de la compétence « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » à la COMMUNAITE DE COMMUNES DU CLUNISOIS :

La Communauté de Communes du Clunisois envisage de reprendre la compétence :

- assainissement collectif

- assainissement individuel, compris contrôle fosses septiques

- distribution de l'eau

Le Conseil avait refusé ce transfert en juin 2019, qui s'est retrouvé selon la loi ALUR, reporté en 2026.

La part communale sur l'assainissement collectif, qui avait été ramenée progressivement à 0,60 € passerait à 1,60 €/m³ au profit de la Communauté de Communes, à cause de l'endettement de certaines communes qui seraient rattachées.

.../...

La Communauté de Communes a , le 11 juillet 2022, date avancée de 8 jours au dernier moment, privant de possibilité d'être présentes certaines communes, à la majorité des présents, opté pour le rattachement de la compétence assainissement de toutes les communes.

Ainsi, il en découle :

- les communes qui ont un assainissement doivent délibérer sur le rattachement à la Com-Com ,
- les communes qui n'ont pas d'assainissement doivent aussi délibérer
- les communes qui ne se prononceront pas seront automatiquement rattachées...

Cette nouvelle compétence pour la Com-Com lui permettrait d'obtenir des financements par l'ETAT et d'embaucher du personnel supplémentaire...

La reprise de la Compétence assainissement s'accompagne d'une mise à disposition gratuite des installations existantes (la lagune est dans les comptes de la commune estimée à 765 000 €), avec perte de compétence, y compris des prix et facturation, voire des crédits inscrits au budget Assainissement, puisque la Commune avait opté pour une séparation des budgets.

Après délibération, Le Conseil, à l'unanimité, refuse le transfert de toute compétence en matière d'eau et assainissement au profit de la Communauté de Communes du Clunisois.

Le Conseil, à l'unanimité, demande le transfert des crédits inscrits au budget « Assainissement » dans le budget général de la Commune de MAZILLE et mandate à cet effet le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires pour éviter la spoliation de la commune.

4 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS : Passation de marchés publics pour le compte des communes membres réunies en groupement :

Les 42 communes avaient refusé la modification des PLUI, conservent leur compétence en matière d'urbanisme et d'implantation de constructions, et permis de construire.

La Com-Com, sous couvert de réaliser des économies en groupant des opérations, revient à la charge en inventant le Plan Local d'Urbanisme Mutualisé, qui permettra de financer par les communes non-membres, les opérations des communes membres de ces groupements. .

Le Conseil, après délibération, REFUSE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois concernant la passation des marchés publics pour le compte de communes membres réunies en groupements.

5: REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE « ASSAINISSEMENT » DE LA COMMUNE DE MAZILLE :

En cas de vente d'immeuble, il est souvent demandé un document de la Mairie concernant l'état du réseau d'assainissement, en plus de l'existence d'un raccordement, y compris une conformité de la partie privée. Le Conseil décide d'éviter toute équivoque au sujet d'un éventuel certificat de conformité ou autre document demandé par les vendeurs, acquéreurs ou mandataires, en cas de cession ou autre.

.../...

Le Conseil décide , à l'unanimité , et pour tenir compte des contrôles obligatoires , de modifier ainsi qu'il suit le Règlement du Service d'Assainissement :

Article 12 : Contrôle des branchements existants

La collectivité **peut** contrôler « *le maintien en bon état de fonctionnement* » des raccordements existants. Elle peut rendre ce contrôle automatique et obligatoire : par secteur géographique, par campagne de contrôles, forte suspicion d'irrespect des prescriptions techniques... Art L.1331-4 du code de la santé (CSP).

Accès à la partie privative : Les agents du service d'assainissement ont accès aux propriétés privées, pour l'application des articles L.1331-4 et L1331-6 ; (L. n°20140-788 du 12 juillet 2010, art. 160-II) Art. L1331-11.

Dans tous les cas (raccordements neufs ou existants), suite au contrôle, un rapport sur la conformité ou la non-conformité du raccordement sera adressé au propriétaire par courrier.

En cas de non-conformité, le rapport indique la nature des travaux à réaliser et le délai imparti pour les effectuer.

La non-conformité du raccordement entraîne l'application automatique de la pénalité financière prévue à l'article L1331-8 du CSP, due par le propriétaire de l'immeuble et non par l'abonné (si ces deux personnes sont différentes).

En cas de vente, à la demande du vendeur ou de son représentant, il sera procédé à un contrôle, par un organisme extérieur, de l'état du branchement et des installations intérieures donnant lieu à l'établissement d'un rapport. Ce rapport est entièrement à la charge du vendeur et une copie du rapport sera transmise au secrétariat de Mairie.

Le contrôle obligatoire des installations intérieures et extérieures des biens raccordés au réseau communal d'assainissement collectif, son champ d'application et ses modalités d'exécution sont réglementés par arrêté du Maire.

L'article 12 devient l'article 13, l'article 14 devient l'article 15, et ainsi de suite jusqu'à l'article 29 qui devient l'article 30, toutes autres clauses et articles demeurant inchangés.

6 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

La secrétaire de Mairie, par ses compétences et son ancienneté, accède au grade de 1ère classe, à compter du 1er octobre 2022.

Le Conseil, à l'unanimité, et conformément aux textes en vigueur concernant le statut des fonctionnaires, décide de fermer, à compter du 1^{er} octobre 2022 le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe et de créer le poste d'adjoint administratif principal 1ère classe.

7 : QUESTIONS DIVERSES

A / FONTAINE SEBEE :

La Commission « VOIRIE », au vu de la sécheresse 2022 et ses conséquences sur la disponibilité de l'eau potable , a consulté la commission « BOIS ET FORETS », l'ONF , la POLICE DE L'EAU, le SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE GROSNE, et identifié deux parcelles propriété du Syndicat des Eaux de la Haute Grosne, lequel serait propriétaire de plusieurs réservoirs (et des tuyauteries existantes sous réserve de leur état), et des conséquences des accords passés entre l' ONF, la Commune, l'ETAT , le Syndicat et les propriétaires où passent les conduites d'origine grevés d'une servitude inamovible, selon les actes notariés d'origine.

Le Syndicat des Eaux de la Haute Grosne avait proposé à la commune de reprendre les installations existantes qui n'étaient plus utilisées, rendues superflues par le raccordement du réseau à la Plaine de Bresse. La commune avait refusé, faute de savoir ce qu'elle reprenait et dans quel état, et avait demandé des précisions sur le réseau et les contenances des réservoirs. Faute de les obtenir, il avait été demandé à SUEZ, concessionnaire, de vider les réservoirs et sécuriser leur accès pour éviter tout accident.

.../...

Une vanne à la source a été détruite et un piquage sauvage sur le domaine public et sans autorisation a eu lieu, lequel a fait l'objet d'une demande de remise en état d'origine de l'installation, réservant tous les droits de la commune à propos de cette infraction.

Le Conseil est en attente de la position de la POLICE DE L'EAU, qui recense toutes les ressources en eau et leurs moyens de stockage, et une réunion entre toutes les parties concernées est prévue le 20 septembre 2022.

B : LAVOIR DU DÉPOT

Le Repenti est à sec au Lavoir du Dépôt.

Une autorisation administrative a été demandée, en confirmation de l'accord de la Police de l'Eau, pour valider le nettoyage du ruisseau et du lavoir, à défaut de créer une réserve d'eau pour faire face aux besoins en cas de sécheresse.

C : TOILETTES PUBLIQUES :

Nous avons reçu l'autorisation des Bâtiments de France pour les travaux, sous certaines conditions, qui remettent en cause en partie les propositions reçues.

La commission doit recontacter les entreprises qui ont fait une proposition, et ensuite faire les demandes de subventions, et au besoin, contacter de nouvelles entreprises, valider les devis, et ensuite faire les demandes de subventions.

D : JOURNÉES DU PATRIMOINE :

L'église a été ouverte au public:

Le 17 septembre de 9h30 à 12h30 (4 visiteurs) et de 14h à 17h (17 visiteurs)

Le 18 septembre de 9h30 à 12h30 (19 visiteurs) et de 14h à 18h30 (49 visiteurs)

et a accueilli au total **89 visiteurs**.

E : DIVERS - VOIRIE:

Un arbre déborde largement sur le domaine public à Néronde, le propriétaire a été contacté par Monsieur le Maire afin de régler le problème.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 20.

NOUVELLE MAIRIE - MAISON LAPALUS

La réalisation d'une nouvelle mairie demande du temps, des réunions ainsi que des concertations diverses.

Alors où en sommes-nous début janvier 2023 ?

Tout d'abord ce projet est bien en route. Vous l'avez peut-être remarqué la clôture qui se trouve devant la future mairie a été modifiée pour permettre aux futurs intervenants d'y avoir accès.

Un cabinet de géomètre a effectué les relevés indispensables pour définir les implantations à l'intérieur du bâtiment.

L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE SAÔNE ET LOIRE nous apporte son soutien indispensable à l'étude de notre projet. Une étude détaillée et chiffrée a été réalisée : état des lieux, expression des besoins, solutions d'aménagement, estimations financières, procédures à suivre, planification.

Un premier appel d'offres a été lancé le 25 novembre 2022 pour une réception des offres prévues en Mairie le 16 décembre 2022. 15 dossiers ont été réceptionnés.

De nouvelles réunions se tiendront au cours de l'année 2023 toujours en collaboration avec l'Agence Technique.

Nous vous tiendrons informés des évolutions dans les mois à venir.



DISONS LE !

Alors que l'on entend souvent « il ne se passe rien à Mazille », disons-le : l'année 2022 aura prouvé le contraire.

Vous en saurez plus dans les pages suivantes. En résumé, une rencontre avec les Scouts de Lyon, un spectacle en plein air à Charly, une pièce de théâtre, un vide-maison, la fête de la bière, un tournoi de pétanque, un marché automnal à la M.F.R...la venue du Père Noël.

Tout ceci grâce à des associations locales et en partie à vos élus.

Pour l'année qui commence, ce sera un défi à relever.

Faire que votre commune soit encore plus dynamique.

Nous y travaillons. Pour cela la bonne volonté de tous et toutes est nécessaire.

Comme vous le savez sans doute, quelques communes voisines proposent encore plus d'activités pour se faire connaître.

Alors pourquoi pas Mazille ?

Nous possédons 3 sites classés qui attirent des visiteurs et des randonneurs.

Vous ne vous en rendez peut-être pas ou plus compte mais le paysage, la nature dont nous jouissons sont de réels atouts.

Comme nous l'avons écrit l'année passée : **À VOUS LA PAROLE !** Nous invitons **TOUTES** les associations à nous transmettre leurs informations qui seront publiées sur le site Internet de notre commune.

Ecrivez-nous, faites-nous part de vos projets...même les plus fous.

En attendant, nous vous souhaitons une belle année 2023.



UN POUR TOUS, TOUS PÉLERINS

150

Ce sont 150 scouts venus de Lyon La Guillotière et de Lyon Gerland qui ont campé à Mazille du 26 au 29 mai 2022. Ils avaient installé leur campement dans un pré aux Varennes : tentes bien sûr, toilettes sèches installées pour l'occasion, cantine...



NETTOYAGE DU CIMETIÈRE

Leur sortie les a conduit de Taizé à Cluny. L'occasion pour ces jeunes et pour certains très jeunes de découvrir la communauté créée par le frère Roger, le Carmel de la Paix, l'abbaye de Cluny et notre village. Une belle plaquette avait été remise à chaque participant. Son titre : UN POUR TOUS, TOUS PÉLERINS.

Ils ont donné un sérieux coup de main en nettoyant bénévolement notre cimetière. Le dimanche 29 mai ils se sont retrouvés avec quelques habitants dans l'é-

glise St Blaise. Une cérémonie conviviale s'y est déroulée. Non pas une messe traditionnelle, plutôt un moment de partage dans une très bonne ambiance. Un cochon à la broche et une animation musicale pour clore ces journées ! Certains parents ont rejoint le groupe et sont repartis avec leurs enfants en fin de journée.

Ces quelques jours passés loin de la ville, en plein air ont ravi les participants : scouts, chefs, cheftaines et moniteurs. De plus, ils ont fait travailler le commerce local.

Ils sont prêts à revenir passer quelques jours ici !



SORTIE DE ST BLAISE

FESTIVAL CLUNY DANSE



90

Oui, ce sont 90 spectateurs enthousiastes —au soleil— qui ont profité du spectacle gratuit donné dans le parc de Charly le 19 mai 2022. Une première. !

A l'invitation du Festival Cluny Danse et de la Compagnie du Grand Jeté, un artiste à la fois acrobate et poète a présenté une performance d'une petite heure : « Seul de la Compagnie Bakhus ». Une troupe Soutenue par la ville de Cannes, et la Région PACA..

Avant la représentation les enfants du RPI ont pu rencontrer le funambule et surtout échanger avec lui. « Comment faites-vous ? Peut-on apprendre à marcher comme vous sur les barres ? Pourquoi avez-vous un nou-nours ? » Bien d'autres questions ont trouvé des réponses avant le spectacle. Un moment de rêve, de magie et de bonheur pour petits et grands.

Un petit regret cependant : le public aurait pu être encore plus nombreux. Disons qu'il s'agissait d'une première. Le Festival Cluny Danse nous propose un nouveau spectacle gratuit pour le printemps 2023. Détails dans les semaines à venir.

Alors, venez nombreux !.

Merci à Clémence Trinque de Cluny Danse qui a sollicité la mairie de Mazille ainsi qu'à J-F Fichet qui a coordonné l'organisation.

LE COIN DES ÉCOLES DU RPI : BERGESSERIN-MAZILLE-SAINTE CÉCILE

56 Pour cette rentrée, 56 élèves ont repris le chemin des 3 écoles : 21 élèves en Ce2-Cm1-Cm2 chez Mme Jaunay à Mazille, 17 Ce2-Ce1-Cp chez Mme Fraize à Bergesserin et 18 en maternelle à Sainte Cécile, chez Mme Brocard.

Anne Marie Chatelet et Frédérique Bucchini, les 2 ASTEM, interviennent, en lien avec les enseignantes dans les 3 classes. Roseline Sivignon assure la surveillance de la garderie le matin et le soir. Elle encadre et aide aussi les enfants de la maternelle à la cantine le midi.

L'Association des Parents d'élèves et l'association de la cantine, accompagnent les écoles, grâce à leurs différentes manifestations : ventes de pizzas, de chocolats, de sapins...

L'APE permet le financement de certains projets scolaires et l'association de la cantine gère les repas du midi pris par les élèves. Le SIVOS subventionne également, en partie, ces repas.

Entre janvier et juin 2022, à côté des apprentissages, les classes ont participé à de nombreuses manifestations : collecte pour les Resto du Coeur, séances de danse avec des artistes dans le cadre du festival "Cluny danse", sortie vélo sur la voie verte, visite chez des correspondants scolaires... et bien sûr la traditionnelle kermesse de fin d'année. Celle-ci permet de regrouper petits et grands, parents et enfants autour d'un spectacle qui fit l'unanimité au sein du public.



Pour cette rentrée 2022, chez Mme Jaunay, le Moyen Age va s'inviter dans la classe et cela commencera par une immersion à l'Abbaye de Cluny. En parallèle, les élèves de Mazille boutureront, grefferont, sèmeront à tout va, pour pouvoir proposer des végétaux lors de la bourse aux plantes qui devrait avoir lieu en 2023 dans le jardin de l'école, en collaboration avec la bibliothèque de Mazille.

LE COIN DES ÉCOLES DU RPI :

suite

Chez Mme Fraize, les élèves continuent l'école du dehors, chaque vendredi après-midi dans la forêt de Bergesserin. Différentes interventions sont prévues pour écouter et reconnaître le chant des oiseaux, repérer les traces des animaux... La classe a aussi participé à une rencontre sportive où les élèves se sont illustrés en remportant une médaille et une coupe.

En maternelle, c'est avec l'étude de la pomme que l'année a repris : vocabulaire, observation du fruit, fabrication de jus grâce à un pressoir... Toujours dans l'optique de travailler sur les 5 sens, une sortie à l'abbaye est prévue en novembre pour découvrir l'édifice, à travers ce thème.

D'autres activités, interventions viendront se greffer au cours de l'année en fonction des envies de chacune des maîtresses.

De nouvelles aventures nous attendent en 2023....

D'ici là, élèves et maîtresses du RPI vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2023.

Gwenaëlle Jaunay



UN PREMIER TRIMESTRE INTENSE

À LA MAISON FAMILIALE

La rentrée de septembre a vu arriver quelques 120 élèves à la MFR du Clunisois, dont 16 apprentis en vente et en agriculture.

Après le succès du marché de Noël de fin 2021, les élèves des classes de Première et Terminale TCVA (Technicien Conseil Vente en Alimentation) ont proposé aux habitants du territoire leur marché automnal le vendredi 4 novembre. Avec près de trente exposants, ce marché artisanal a rencontré une nouvelle fois son public. Ce projet est intégré à la formation des jeunes puisqu'il est évalué et fait l'objet d'une note pour l'examen dans le cadre du contrôle continu. Avec plus de 300 visiteurs et au vu des résultats d'une enquête de satisfaction auprès des artisans présents, nul doute que cette évaluation servira les jeunes organisateurs.

Mais si le marché automnal a été le fait marquant de cette première partie d'année scolaire, il est loin d'être le seul événement à la Maison Familiale du Clunisois.

Pour les jeunes du cycle d'orientation (quatrième-troisième), les sorties pédagogiques et les interventions en classe se sont enchaînées. On peut citer la visite de l'Institut du Charollais (équilibre alimentaire), de la scierie Toutant de Saint-Point (le bois et la forêt), du musée du Poilu de Sivignon (Première guerre mondiale), du village des connectés à Cluny (le numérique dans la vie quotidienne) du centre d'intervention des sapeurs-pompiers de Cluny ou encore de la ferme du Paradis de Mazille. A noter aussi l'intervention de France addiction, d'une ostéopathe et du Repair Café de Mâcon (le développement durable).

Les jeunes des classes de Bac Pro ont quant à eux bénéficié de nombreuses visites d'entreprises locales tant agricoles que commerciales. Ils ont également profité de l'intervention de l'UDAF pour les sensibiliser à la maîtrise du budget familial. Les élèves en formation agricole ont planté des haies dans le cadre du dispositif Natura 2000. La filière vente a eu droit à une formation en apiculture pour mieux connaître les produits alimentaires.

A noter que les jeunes de seconde et de première Bac Pro sont partie prenante dans l'organisation du salon international Euroforest qui se tiendra fin juin 2023 à Saint-Bonnet-de-Joux.

Ce rythme intense et formateur sera maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire avec notamment le stage de trois semaines à Malaga en Espagne dans le cadre du programme européen Erasmus+ et un possible voyage d'étude à l'étranger des plus jeunes.



VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Le 22 septembre 2022 dans les locaux de la bibliothèque intercommunale s'est tenue la 1ère réunion de coordination en présence d'une vingtaine de participants. Une première ou presque puisque souvent une telle invitation recueille un faible écho. Il faut s'en réjouir et remercier les personnes présentes.

Une nouvelle direction a été mise en place. Mme le maire de Bergesserin et le 1er adjoint de Mazille président désormais la bibliothèque. De nouveaux bénévoles ont rejoint Marie-André et Marie-Lou pour tenir les permanences des mercredi et samedi.

Au cours des années passées des manifestations ont pu avoir lieu dans ou autour de ce lieu. La pandémie a fait que celles-ci ont dû être annulées.

L'objectif est donc de relancer :

- La bourse aux plantes au printemps prochain, devant le local.
- Participer au prochain vide-maison de Mazille qui devrait avoir lieu en juillet 2023.

Par ailleurs, de nouveaux ouvrages (prix littéraires 2022 en particulier) ont rejoint les rayonnages déjà bien fournis, ceci grâce au financement des 3 communes Bergesserin, Mazille et Ste Cécile.

Pour rappel les prêts de livres sont totalement gratuits pour les habitants de celles-ci.

Contact : **Tel : 03 85 50 80 59** **Courriel : bib.perrieres71290@orange.fr**



CHAMPROUGE

Au moment d'écrire ces quelques lignes, la tentation est grande de verser dans un pessimisme de rigueur entre situation structurelle caractérisée, simultanément, par le manque de moyens patents et le déficit d'attractivité des métiers du médico-social ET la survenance d'événements conjoncturels telles que les crises sanitaire (Covid), médiatique (Orpéa) et économique (inflation).

Cependant, ne faut-il pas toujours espérer et surtout essayer car la question, en réalité, n'est pas tant de *savoir si « c'est possible »* mais de *savoir « ce que l'on souhaite »*.

C'est en tout cas le parti, résolument pris par l'Equipe de Champrouge dans son engagement au quotidien auprès de ses résidents et de leurs proches. Et, nous ferons cette année un FOCUS particulier sur les partenariats développés autour de la prévention de l'autonomie et du bien-être de la personne :

Intervention hebdomadaire (séance de trois heures) d'une enseignante en Activités Physiques et de Santé ayant pour objectif le maintien et/ou l'amélioration des capacités physiques et cognitives des résidents. Cette action est confortée par l'inscription dans un dispositif dit de stimulation physique spécifiquement dédié à la prévention des chutes,

Convention avec une gérontopraticienne (4 heures mensuelles) spécialisée dans les soins de confort et de bien-être par des massages adaptés et le toucher sensoriel, dans la douceur et la bienveillance. Cette prestation a été complétée cette année par l'intervention (dans le cadre de sa formation) d'une masseuse « biodynamique » sur lit ou sur chaise et venant asseoir le processus engagé de thérapie non médicamenteuse,

Accueil d'une personne en formation de « médiation artistique en relation d'aide » qui a pu animer des ateliers, fort appréciés, autour de la musicothérapie.



Bien évidemment, notre espoir serait de pouvoir pérenniser ces actions qui se révèlent des plus bénéfiques en complément des missions assurées au quotidien et du mieux possible par le Personnel de l'Etablissement et ce malgré les difficultés sachant que l'important est de privilégier une communication et une coopération permanente et en toute transparence avec l'ensemble des acteurs (professionnels et familles) œuvrant à l'accompagnement et au bien-être de nos aînés.

Et faisons nôtre cette citation, plus que jamais d'actualité, du philosophe Alain

« Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté. »

Pour l'Equipe de Champrouge,

G. DOUHERET

CHAMPION DE FRANCE

2 Et de deux. Le 26 août 2022, à Chasse sur Rhône, Aymeric Fuzy a remporté le titre de Champion de France de joute lyonnaise en catégorie cadet lourd. Membre du club des Jouteurs Clunyois, Aymeric, âgé de 16 ans, a ainsi pu monter sur la 1ère marche du podium. Suivi par un autre membre du même club : Maxime Curtil.

Félicitations. Soulignons qu'il s'agit d'un « véritable » Mazillon. En effet, il est né dans la maison de ses parents et non pas à la maternité ! 1 entraînement chaque semaine sur l'eau ou dans une salle de sport sont nécessaires pour arriver à ce résultat.

Ses passions en dehors de ce sport, le foot - comme son père - et la pâtisserie. Et pour cause, il prépare actuellement son C.A.P. de pâtissier à Cluny, non loin d'une des pharmacies locales.



Souhaitons-lui bonne chance pour les prochaines épreuves sportives et gustatives !

Ce jeune Mazillon a rejoint le club très fermé des champions de France.

Oui, alors pourquoi de 2 ?

Un autre habitant a lui aussi remporté ce titre. Il y a des années mais on ne perd pas son titre pour autant. Il s'agit de Stéphane Durand (coorganisateur de la visite du Père Noël en décembre 2021) qui lui a été sacré champion de France individuel d'aviron sur 1 000 m au Creusot en 1989. 2 champions de France dans un village de 445 habitants, c'est pas mal. Non ?

PS : Les autres champions de France Mazillons sont invités à se faire connaître

L'ANNÉE 2022 À L'AMICALE INTERCOMMUNALE DE CHARLY

AIC CHÂTEAU - MAZILLE - SAINTE CÉCILE

Après deux années de fonctionnement difficiles, à l'image d'autres associations en raison de la pandémie Covid 19, l'Amicale Intercommunale de Charly a tenu plusieurs réunions début 2022, entre responsables de l'association puis avec les bénévoles, dans l'objectif de relancer la vie et les activités de l'AIC. Une liste d'actions et de manifestations a été ainsi dressée, dont la tenue de l'assemblée générale (après l'annulation en 2021), comprenant la mise en application des nouveaux statuts de l'association plusieurs fois reportée.

Si la vente de saucisson à la beaujolaise, 4^{ème} du nom, a connu un joli succès (plus de 200 parts vendues le dimanche 20 mars dans la salle de l'AIC), l'assemblée générale tenue le 22 avril au même lieu n'a pas du tout connu le regain de participation espéré pour donner un nouveau souffle à l'AIC.

L'information a pourtant été largement diffusée auprès de toute la population (info « C'est quoi l'AIC », invitation à l'assemblée générale, appel à candidatures pour le conseil d'administration), cela avec le concours des trois communes membres : Château, Mazille et Sainte-Cécile. Un nouveau conseil d'administration a été élu, comprenant 12

bénévoles (tous de fait l'AIC, en l'absence de membres de droit représentant ces de l'association en municipalités (citées plus ci-dessous) : le Centre Rural-Maison Familiale Rurale-conseil d'administration suite le 20 mai pour revenir sur les projets nouveaux de candidature en place a accepté l'année 2022 en cours, s'engage les actions lancées et à la prochaine assemblée l'AIC sera organisée au 2023, qui décidera de la suite.



dèles membres de candidatures nouvelles. Ces membres les entités fondatrices 1976 : les trois municipalités (Château, Mazille et Sainte-Cécile) et deux associations : le Centre Rural-Maison Familiale Rurale-conseil d'administration du Clunisois. Le conseil s'est réuni en mai pour élire son bureau et en cours. Faute de nouvelles, le bureau de repartir pour l'année 2022 en cours, s'engage à assurer la transition. L'assemblée générale de l'année 2023, qui décidera de la suite.

Une nouvelle manifestation a vu le jour en juin : un concours de pétanque en semi-nocturne, organisé le vendredi 17 sur le terrain communal de La Priale au bourg de Mazille, remis en état pour l'occasion. On peut dire que ce coup d'essai a connu la pleine réussite puisque 68 doublettes ont disputé les quatre parties au programme (on a même refusé du monde aux inscriptions). Il a fallu trouver quelques espaces de jeu supplémentaires aux proches alentours, et la soirée s'est déroulée dans une très sympathique ambiance.



L'ANNÉE 2022 À L'AMICALE INTERCOMMUNALE DE CHARLY

L'accueil de loisirs pour les enfants a fonctionné sur 3 semaines, du 11 au 29 juillet, avec de nombreuses activités proposées aux trois groupes d'enfants (petits, moyens et grands) sur le thème de l'année : « Charly est terre-mer-air ». Elles se sont déroulées dans le parc de Charly bien sûr (grands jeux, roller, activités manuelles...), avec également un bon nombre de sorties au programme et le retour de la petite fête avec les familles en fin de centre. Une ombre au tableau : la fréquentation a connu une très nette baisse par rapport aux années précédentes. Les travaux de mise aux normes de la salle de l'AIC pour l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) se sont enfin achevés avec l'aménagement de la place de stationnement par des bénévoles le 29 avril. Ce même jour, il a été procédé au rangement du matériel dans la grange du Centre Rural de Charly, notamment sur le plancher nouvellement créé (il sera revenu sur ce projet de plancher, parti d'un don d'arbres par une famille de Mazille au Centre Rural, dans le prochain bulletin).



La fête de la bière a enfin pu revenir au programme après deux années d'interruption forcée. La 17^{ème} édition s'est déroulée le samedi 27 août dans le cadre champêtre du parc de Charly. Le public a répondu présent dès l'ouverture à 19 heures de la dégustation des quatre différentes bières et le traditionnel repas-choucroute, préparé cette par un traiteur. Le groupe des Z'accords de Léon a animé avec un bel entrain ces retrouvailles, à coup de chansons françaises et festives. La soirée n'a certes pas connu ensuite une aussi forte affluence que lors de la précédente édition « d'avant-Covid », mais tous les participants ont en

tout cas apprécié ce sympathique moment de fête. Les organisateurs de l'AIC aussi.

Jean-Claude Vouillon, président de l'AIC

LE RÉVEIL DE MAZILLE Société de chasse



Cette association vieille de 92 ans compte aujourd'hui plus d'une vingtaine de sociétaires et adhérents.

La société a pour but de réguler et préserver les animaux sauvages présents sur la commune (chevreuils, sangliers...) ainsi que les bêtes susceptibles d'être nuisibles (ragondins, corbeaux...)

Elle essaye de préserver certaines espèces (faisans, perdrix...) en les réintroduisant lors de lâchés.

La société tient à remercier les différents acteurs, propriétaires terriens, agriculteurs, la Mairie de Mazille permettant d'exercer cette passion.

Pour toute information, M. André Portailier, président de l'association pourra vous répondre au : 07 71 62 72 59

L'ESPRIT LIBRE

Située au 259 Grand Rue à Mazille (pour ceux qui n'auraient pas remarqué) s'occupe des débarras de maisons, granges, encombrants selon les directives du tri sélectif. La brocante ouvre les samedis.

Cette année, un vide-maison fut mis en place avec la participation du Moto Club Route 71. Plus de 500 personnes ont pu découvrir notre joli village.

Cette manifestation sera reconduite en 2023, le 9 juillet, toujours avec le Moto Club, se joindront à nous la Bibliothèque, l'A.I.C, la société de chasse (mise en place d'une brocante) et les autres associations qui voudront bien se joindre à nous. Tout ceci dans le but de promouvoir et de faire vivre notre village.



Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à M. Robin Comte : 06 70 23 11 50

OURS

Vivre à Mazille n° 127 - janvier 2023

Directeur de publication : Jean-Marc Chevalier

Collaboration & crédit photos : Jean-Marc Chevalier, Christian Gayral, Jean-François Fichet, Guy Bachelet, Marie-Pierre Porte, Jean-Claude Vouillon, Irène Tissot, Gwenaëlle Jaunay, Pascal Pitton, G. Douheret, R. Comte.

Imprimé par AGGPRINT 3 rue Bigonnet 71000 MACON - IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ



Dépôt légal : n° 3559-84

AU CLUB INTERCOMMUNAL du 3^{ème} AGE



Cette année, nos rencontres n'ont pu débuter qu'en avril, et pour ce redémarrage ce fut l'occasion d'un repas partagé au restaurant du Pont de Cotte. Repas offert par le club aux 23 participants heureux de se retrouver enfin pour un temps d'échanges bien agréable.

Les rencontres mensuelles ont repris en mai à la salle de l'AIC à Charly, avec la tenue de l'assemblée générale le 2 juin. 2022 étant une année électorale, les membres du conseil d'administration et du bureau sont pratiquement inchangés, à noter toutefois l'arrivée de Bernard Jeandeau comme trésorier adjoint.

Aux activités habituelles de jeux divers (belote, tarot, scrabble), un certain nombre de participants se penchent sur le concours de connaissances annuel proposé par la Fédération départementale, de quoi faire fonctionner les neurones et mettre ensuite en commun nos réponses pour arriver à une réponse collective du club.

Le Club espère bien pouvoir enfin fêter les conscrits des classes en 0, 1 et 2 en principe le 15 décembre lors d'un goûter.



De nouveaux adhérents seraient accueillis avec plaisir, il suffit de se manifester !

Le Club suit régulièrement dans la mesure de ses disponibilités les réunions Génération Mouvement organisées tant au niveau département que cantonal. Bernard Jeandeau et Jean Reboux ont représenté le club à l'assemblée Inter-clubs du clunisois du 9 novembre où 11 clubs étaient réunis ; occasion de faire le point sur le fonctionnement des associations et présenter le calendrier des activités 2023.

L'essentiel de ce réseau associatif de seniors étant de maintenir du lien social pour les aînés dans nos villages.

Pour tout contact s'adresser à Georgette NUGUES présidente 03 85 59 09 89

Guy Bachelet

A L'ASSOCIATION DES AMIS DE MICHEL BOUILLOT (AMB)

La toute fin de l'année 2021 et l'année 2022 ont été marquées par la sortie du livre « Michel Bouillot l'émerveilleur - images sacrées », de Marie-Aude Poisson (Editions Orphie - Gérard Doyen). Les visiteurs des « Journées de Ecritures de Cluny » les 4 et 5 décembre 2021 à l'Hôtel-Dieu ont été les premiers à découvrir l'ouvrage, au stand de la FAPPAH (Fédération des associations du Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus). Une présentation officielle a suivi le 13 décembre au musée d'art et d'archéologie dans le palais Jean de Bourbon, à l'invitation de la mairie de Cluny, du Centre des Monuments Nationaux et des AMB. La cérémonie s'est déroulée là-même où une exposition sur les cahiers de dessins légués par Michel Bouillot au musée (au nombre de 75) a été organisée en 2006, un an avant le décès de Michel.

En février 2022, Marie-Aude Poisson a donné une conférence intitulée « Michel Bouillot, l'autre œuvre » toujours dans la cité abbatiale, salle Justice de Paix, à l'invitation de l'AMAAC (Amis du musée d'art et d'archéologique de Cluny) en partenariat avec les AMB. Le lendemain, une séance de dédicace s'est déroulée à la librairie clunisoise « Le Jardin Secret ». Le livre a ensuite été présenté lors de l'assemblée générale de la FAPPAH en avril et à l'Académie de Mâcon lors des « Rencontres autour du livre » en juin. Et en octobre, Marie-Aude Poisson a donné une nouvelle conférence, intitulée « Michel Bouillot, ou l'art de célébrer », à l'invitation de la Commission diocésaine d'art sacré à Dijon. Le livre a reçu partout un bon accueil, et un point sur les ventes sera fait au bout d'un an de diffusion. Les AMB n'ont plus d'ouvrages en stock.



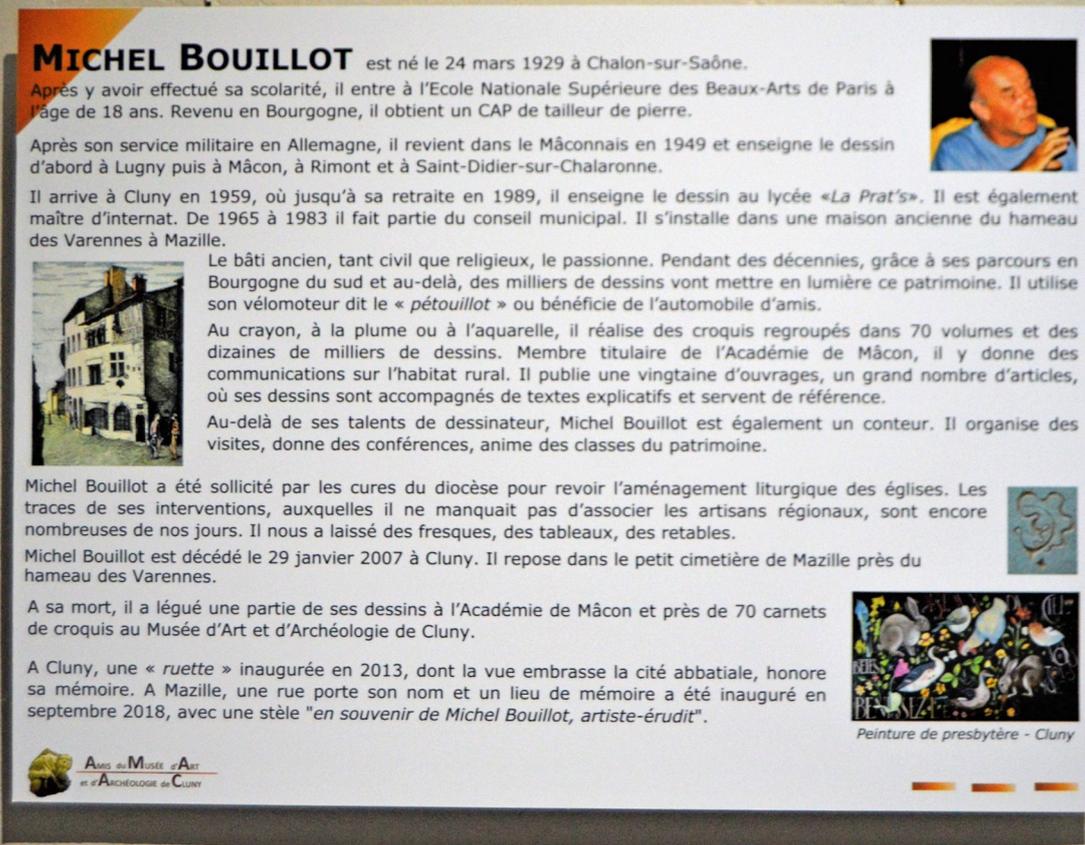
Présentation officielle du livre « Michel Bouillot l'émerveilleur - images sacrées », le 13 décembre 2021 au musée d'art et d'archéologie de Cluny

Lors de l'assemblée générale des AMB, tenue le 17 mai, il a été procédé au renouvellement triennal des membres du conseil d'administration. Il comprend cinq des huit membres du précédent CA et deux nouveaux, auxquels s'ajoute le représentant de l'Académie de Mâcon, membre de droit. Le nouveau bureau élu lors du conseil d'administration suivant est ainsi composé : président Jean-Claude Vouillon, secrétaire Josiane Gaubert (en remplacement de Guy Bachelet), trésorier Jean-Pierre Sotty et adjoint Gilbert Brun, autres membres Guy Fossat et Marie-Aude Poisson.

Au mois de septembre, Philippe Griot a procédé à la restauration de la pierre tombale de Michel Bouillot au cimetière de Mazille : nettoyage complet et rénovation des lettres, très bien réalisés.

Plusieurs projets qui tiennent à cœur les AMB à cœur devraient pouvoir se concrétiser bientôt, qui demandent des discussions et des engagements avec différents partenaires : numérisation des carnets de dessins cités plus haut et création d'un fonds Michel Bouillot au musée, banque d'images sur les œuvres de Michel Bouillot en art sacré, réédition d'ouvrages sur le petit patrimoine de pays.

A L'ASSOCIATION DES AMIS DE MICHEL BOUILLLOT suite



MICHEL BOUILLLOT est né le 24 mars 1929 à Chalon-sur-Saône.

Après y avoir effectué sa scolarité, il entre à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris à l'âge de 18 ans. Revenu en Bourgogne, il obtient un CAP de tailleur de pierre.

Après son service militaire en Allemagne, il revient dans le Mâconnais en 1949 et enseigne le dessin d'abord à Lugny puis à Mâcon, à Rimont et à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Il arrive à Cluny en 1959, où jusqu'à sa retraite en 1989, il enseigne le dessin au lycée «La Prat's». Il est également maître d'internat. De 1965 à 1983 il fait partie du conseil municipal. Il s'installe dans une maison ancienne du hameau des Varennes à Mazille.

Le bâti ancien, tant civil que religieux, le passionne. Pendant des décennies, grâce à ses parcours en Bourgogne du sud et au-delà, des milliers de dessins vont mettre en lumière ce patrimoine. Il utilise son vélomoteur dit le « *pétouillot* » ou bénéficie de l'automobile d'amis.

Au crayon, à la plume ou à l'aquarelle, il réalise des croquis regroupés dans 70 volumes et des dizaines de milliers de dessins. Membre titulaire de l'Académie de Mâcon, il y donne des communications sur l'habitat rural. Il publie une vingtaine d'ouvrages, un grand nombre d'articles, où ses dessins sont accompagnés de textes explicatifs et servent de référence.

Au-delà de ses talents de dessinateur, Michel Bouillot est également un conteur. Il organise des visites, donne des conférences, anime des classes du patrimoine.

Michel Bouillot a été sollicité par les cures du diocèse pour revoir l'aménagement liturgique des églises. Les traces de ses interventions, auxquelles il ne manquait pas d'associer les artisans régionaux, sont encore nombreuses de nos jours. Il nous a laissé des fresques, des tableaux, des retables.

Michel Bouillot est décédé le 29 janvier 2007 à Cluny. Il repose dans le petit cimetière de Mazille près du hameau des Varennes.

A sa mort, il a légué une partie de ses dessins à l'Académie de Mâcon et près de 70 carnets de croquis au Musée d'Art et d'Archéologie de Cluny.

A Cluny, une « *ruette* » inaugurée en 2013, dont la vue embrasse la cité abbatiale, honore sa mémoire. A Mazille, une rue porte son nom et un lieu de mémoire a été inauguré en septembre 2018, avec une stèle "en souvenir de Michel Bouillot, artiste-érudite".

Peinture de presbytère - Cluny

AMIS DU MUSÉE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE DE CLUNY

Le panneau « Michel Bouillot » réalisé par l'AMAAC (Amis du musée d'art et d'archéologique de Cluny) lors de son exposition « 25 figures », offert aux AMB

Tout au long de l'année, les AMB reçoivent et enregistrent de nouvelles informations sur les œuvres et le travail de Michel Bouillot. La parution d'un ouvrage « Nous avons croisé Michel Bouillot » (suite à la rencontre organisée en l'église de Mazille lors des Journées Européennes du Patrimoine 2019) et la rédaction d'une « Lettre des AMB » sont toujours en projet. L'association souhaite programmer une nouvelle sortie « sur les pas de Michel Bouillot » en 2023, à Blanot cette fois, et peut-être une visite en Côte d'Or.

Jean-Claude Vouillon, président des AMB

LES MOTS CROISES DE MARIE-PIERRE



DEFINITIONS

HORIZONTALEMENT

- A - RECUPERATEURS DE DÉCHETS
- B - FAIT DU TROC—PARESSEUX
- C - QUEL BIDE TOURMENTE - PARFOIS SALÉES
- D - IL MANGE ENTRE LES REPAS—FATIGUE
- E - NE SONT PLUS EN PLACE—C'EST LE CONTRAIRE DE TOUT— CITE SUMERIENNE
- F - POINT ROTURIER—POSSESSIF—PONT A PARIS
- G - DÉTENTION
- H - SANS CONTACT— VILLE D'ITALIE
- I - CANAUX SALÉS—ON DOIT LA RESPECTER
- J - VACHE OU CHEVAL— PRISE DE POIDS

VERTICALEMENT

- 1 - ARTISAN
- 2 - ENTEND—TRAVAIL A L'ETRANGER
- 3 - IL FAIT ÉTERNUER—LES PETITS DU PIGEON
- 4 - RESTAURE RAPIDEMENT
- 5 - D'UNE BERGE A L'AUTRE—ROMAN-FLEUVE
- 6 - NE SERONT JAMAIS AU CÉNACLE
- 7 - ELLES GARDENT LES PLUS GROSSES PARTIES
- 8 - COMBAT—DIGNE DE CONFIANCE
- 9 - ELLE EST PARTICULIERE A LA FIN—PIEGES EN MER
- 10 - CONNU—VILLE DES BOUCHONS
- 11 - DIEU SOLAIRE—GROS DU JAPON—ARTICLE
- 12 - INTERDITES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A												
B										■		
C					■						■	
D									■			
E					■					■		
F			■					■				
G		■										
H						■					■	
I							■					
J						■						

SOLUTION EN DERNIÈRES PAGES

11 NOVEMBRE 2022

De nombreux Mazillons et Mazillones ont participé à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. A noter que plusieurs enfants étaient présents avec leurs parents. Ils ont assisté M. Le Maire pour le dépôt de la gerbe devant le monument aux morts. Rappelons que 17 habitants de notre commune ont donné leur vie pour notre Liberté.

Après le discours, l'énumération des noms des disparus morts pour la France a été faite.

Ceux-ci ont été identifiés grâce à des recherches menées pas la Mairie dans les archives au cours des années passées. Tant pour confirmer leur date et lieu de naissance que le lieu où ils sont tombés au cours de la 1ère guerre.

Puis la minute de silence et petits et grands ont repris en chœur la Marseillaise.



Le verre de l'amitié a été proposé à la Priale.



NOS COMMERÇANTS

59

Alors que 59 % des communes rurales ne disposent d'aucun commerce de proximité (Chiffres INSEE 2021) nous avons la chance à Mazille de ne pas entrer dans ce décompte. Nous disposons d'une épicerie et maintenant de deux restaurants, sans oublier la station-service/snack qui est sur notre territoire.

L'ÉPICERIE

C'est non seulement le lieu où s'approvisionner en viande de porc fermier (de la Ferme du Paradis), fruits, légumes, boissons, pain, produits ménagers, revues, tabac, timbres, etc...mais également un lieu de rencontres entre habitants et voisins des communes environnantes. Ce que l'on pourrait nommer un Hub *. Danielle et Cédric vous y accueillent depuis 6 ans avec le sourire.

Ouvert tous les jours, sauf le mercredi.

Tel : 03 85 31 03 75

* Le Robert : pôle (d'échanges), plateforme de correspondance, plaque tournante.



« Nous profitons de la plume tendue par la municipalité pour remercier les habitants de Mazille et des villages environnants. Par leur fréquentation, ils permettent à L'ÉPICERIE ainsi de perdurer longtemps. Nous souhaitons une très belle année 2023 à tous. » Danielle & Cédric

.../...

NOS COMMERÇANTS

L'ESTAMINET

Hôtel et restaurant installé depuis 11 ans dans notre commune L'ESTAMINET n'est plus à présenter. . .

Ou presque. Cedrik dirige cet établissement qui comprend 6 chambres. La partie restaurant dans un cadre des plus cosy, pour ne pas dire raffiné, vous permet de déguster selon les jours des menus : moules-frites le mercredi, « viandard » le jeudi, couscous le vendredi. Il propose une carte variée.

A noter qu'une boutique de vins à emporter existe avec un grand choix. A découvrir ou redécouvrir.

Ouvert du mardi au dimanche.

Courriel : hotel-mazille@orange.fr

Tel : 03 85 50 04 35



LA BELLE ETOILE

Nouvel arrivant, restaurant inauguré le 11 novembre 2022.

Le jeune chef Aurélien propose des spécialités essentiellement de Savoie et du Jura. Après avoir tenu une pizzeria à Suin, travaillé dans un établissement de Cluny et dans des restaurants d'Alpage, il vient de s'établir chez nous. Vous pourrez y déguster ses spécialités : Croziflette, Croûte savoyarde mais pas que. Raclettes au lait cru, fondues nature, aux cèpes, aux morilles, potées auvergnates sont au programme. Tout est fait maison et avec le sourire. Les fromages sont tous labellisés A.O.P.

Ouvert du mardi au samedi avec un menu unique le midi.

Fermeture : dimanche et lundi.

Courriel : labelleetoile71250@gmail.com

Réservations conseillées au : 06 28 09 56 96.

SPIRITUALITÉ ET DYNAMIQUE DE GROUPE

Voici comment **Le Journal de Saône et Loire** © titrait un article paru le 11 janvier 2001 pour présenter Mazille.

En voici un extrait :

« Mazille, c'est tout d'abord un site de vastes prairies, entourées de collines, semées de hameaux. C'est aussi une très belle église romane, isolée dans le creux d'un vallon. D'est un bourg perché, dominé par une imposante bâtisse, jadis prieuré des moines de Cluny, qui descend en pente douce vers la grand route, elle aussi bordée de maisons.

La constitution du village permet d'expliquer ces divers lieux. L'église Saint Blaise, érigée vers la fin du XI^e et le début du XII^e siècle, fut sans doute le premier emplacement et c'est vraisemblablement pour échapper aux agressions que les habitants se réfugièrent sur les hauteurs, profitant de la protection du prieuré, fortifié à la fin du XII^e siècle.

Enfin, au XVIII^e, des habitations abritant artisanat et commerces, s'élèvent le long de la voie royale, reliant Mâcon à Digoin.

Eglise et prieuré constituent deux remarquables échantillons du patrimoine clunisien.

Le charmant sanctuaire rural, qui dresse son fin clocher couvert de laves dans un îlot de verdure est remarquable par la pureté de ses lignes et le parfait équilibre de ses proportions. Il offre un exemple de la perfection de l'art romain à l'apogée clunisienne. Classé Monument historique des 1913, il n'a pratiquement pas été remanié.

Le prieuré fondé dans la seconde moitié du XI^e siècle fut un doyenné rural de Cluny, à la fois centre spirituel et domaine agricole.

Un concile présidé par le Légat du Pape, s'y déroula en 1103 pour juger d'un différent entre les évêques d'Autun et de Mâcon et l'abbé Hugues de Cluny. En 1173, il fut entouré de fortifications à la demande des moines qui souffraient des attaques des seigneurs voisins. Le prieuré cessa d'exister en tant que monastère au XVIII^e siècle. Il servit de maisons de campagne et de retraite aux religieux et de résidence aux fermiers généraux.

Le Carmel de la Paix, dû au maître catalan Luis Sert, classé art contemporain, s'est implanté il y a 30 ans sur la colline de Chaumont, perpétuant la tradition spirituelle du Clunisois... © »

Marie-Christine Verniau



FAC-SIMILÉ DU JSL ©. Merci à Irène TISSOT pour cette archive.

ÉTAT CIVIL DU 1ER DÉCEMBRE 2021 AU 30 NOVEMBRE 2022

Ils nous ont quittés.



*Madame Laurence Jeanne LAPALUS, veuve de Henri PE-
CHARD, Née le 23 juillet 1924 à MATOUR (Saône et Loi-
re), Décédée le 4 décembre 2021.*

*Madame Jeanne Henriette CASTELLI, veuve de Jean
Abel NICOLLOT, Né le 26 novembre 1925 à Schiltigheim
(Bas-Rhin), Décédée le 13 mars 2022.*

*Madame Yvette Cladie LAGARDE, veuve de Paul André
LAPALUS, Née le 12 février 1935 à BERGESSERIN (Saône
et Loire), Décédée le 7 décembre 2021.*

*Monsieur Dominique MARIN, époux de Raymonde JA-
NIN, Né le 1er février 1933 à Buffières (Saône et Loire)
Décédé le 28 mars 2022.*

*Monsieur Yves Robert COURBET, Né le 30 avril 1941 à
Mâcon (Saône et Loire), Décédé le 26 décembre 2021.*

*Monsieur Henri NOLY, Né le 23 septembre 1931 à Cluny
(Saône et Loire) Décédé le 14 avril 2022.*

*Madame Maria Antonia LEAO FERREIRA, Née le 30 août
1978 à Penamajor-Paços de Ferreira (Portugal) Décé-
dée le 30 décembre 2021.*

*Madame Denise GATINEAU, veuve de Léon Marcel BER-
THOLON, Née le 14 novembre 1927 à Lyon 7ème
(Rhône), Décédée le 9 mai 2022.*

*Madame Suzanne Marie MARTIAL, Née le 1er mars
1922 à Prissé (Saône et Loire), Décédée le 6 janvier
2022.*

*Madame Francine Michelle MAURUC, Née le 24 mars
1930 à Saint-Quentin (Aisne), Décédée le 21 juin 2022.*

*Monsieur Patrick Georges FRAYER Né le 30 avril 1957 à
Louhans (Saône et Loire), Décédé le 11 janvier 2022.*

*Madame Evelyne VEUILLET, épouse de Nacer ME-
GROUS, Née le 8 octobre 1955 à Lyon 4ème
(Rhône), Décédée le 17 juin 2022.*

*Madame Augustine CHAVROCHE, veuve de Georges
Marie DESSOLIN, Née le 27 février 1925 à Blanzay (Saône
et Loire), Décédée le 18 janvier 2022.*

*Madame Raymonde Juliette FAURE, veuve de Georges
François Marius LAPALUS, Née le 12 mai 1934 à Cluny
(Saône et Loire), Décédée le 22 juin 2022.*

*Monsieur René THEVENET, époux de Colette PROMO-
NET, Né le 15 août 1935 à Mâcon (Saône et Loi-
re), Décédée le 3 février 2022.*

*Madame Paulette Eugénie Noëlle THEVENET, veuve de
Claude Georges LORON, Née le 25 décembre 1933 à
Aigueperse (Rhône), Décédée le 13 juillet 2022.*

*Madame Régine Marguerite MAUGE, épouse de Fran-
çois Marie André REBOUL, Née le 9 juillet 1933 à Boulo-
gne-Billancourt (Seine) Décédée le 3 mars 2022.*

*Madame Alice HUGUENET, veuve de Robert DRILLIEN,
Née le 28 mars 1936 à Igé (Saône et Loire), Décédée le
15 juillet 2022.*

Madame Raymonde ROSAIN, veuve de Georges Gabriel MELINE, Née le 16 décembre 1949 à Sagy (Saône et Loire), Décédée le 2 août 2022.

Madame Aimée-Léonie GAUTHIER, veuve de François POURTIER, Née le 16 avril 1932 à Mazille (Saône et Loire), Décédée le 6 novembre 2022.

Madame Marthe Adèle BAISET, veuve de Jean Marie BERTHAUD, Née le 18 décembre 1925 à Bourgvilain (Saône et Loire), Décédée le 7 août 2022.

Madame Maria Herminia GIL ALVES, veuve de Manuel FILIPE SILVESTRE, Née le 16 mai 1934 à Vale de Prazeres (Portugal), Décédée le 22 novembre 2022.

Monsieur Claude Marcel MERCIER, époux de Lucette Pierrette Françoise HENRIET, Né le 21 décembre 1935 à Ouanne (Yonne), Décédé le 7 août 2022.

Monsieur Pascal PRUDENT, Né le 30 juillet 1960 à Mâcon (Saône-et-Loire), Décédé le 23 novembre 2022.

Madame Colette Reine GUYENET, veuve de Raymond Gabriel Marcellin MYARD, Née le 21 janvier 1935 à Chaux-des Prés (Jura), Décédée le 9 septembre 2022.

Monsieur Charles CLERC, veuf de Gisèle Hélène GUIGON, Né le 6 février 1937 à Tournus (Saône-et-Loire), Décédé le 28 novembre 2022.

Madame Odile BERGER, épouse de André Gabriel PRUDENT, Née le 11 novembre 1940 à Mâcon (Saône et Loire), Décédée le 24 septembre 2022.

Madame Thérèse FELLOTT, Née le 23 août 1925 à Savigny-lès-Beaune (Côte-d'or), Décédée le 23 octobre 2022.

Madame Marie Louise BONNOT, veuve de Roger Antoine Alfred GUYARD, Née le 22 mai 1923 à Paris 10ème (Seine), Décédée le 1er novembre 2022.

NOUVEAUX ARRIVANTS :

Vous êtes un nouvel arrivant ou de nouveaux arrivants ?

Soyez les bienvenus.

Vous êtes invités à vous présenter en Mairie afin de vous faire aider dans vos démarches.



SOLUTION

DES MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A	F	E	R	R	A	I	L	L	E	U	R	S
B	E	C	H	A	N	G	E	U	R		A	I
C	R	O	U	F		N	O	T	E	S		D
D	R	U	M	I	N	A	N	T		U	S	E
E	O	T	E	S		R	I	E	N		U	R
F	N	E		T	I	E	N		A	L	M	A
G	N		P	O	S	S	E	S	S	I	O	N
H	I	S	O	L	E		S	U	S	E		T
I	E	T	I	E	R	S		R	E	G	L	E
J	R	O	S	S	E		P	E	S	E	E	S

« BIENVENUE CHEZ FANNYLOU »

Depuis Janvier 2022, la MAM (Maison d'Assistants Maternelles) fonctionne avec deux assistantes maternelles : Laetitia et Pauline.

A ce jour, nous accueillons 8 enfants âgés de 0 à 3 ans (4 enfants ont moins d'1 an et 4 ont plus de 2 ans). Notre capacité d'accueil étant de 8 enfants, notre effectif est au complet.

Nous n'avons plus de places disponibles jusqu'en Septembre 2023.

Nos horaires d'ouverture sont les suivantes :

- Du Lundi au Jeudi de 07H30 à 18H30
- Le Vendredi de 07H30 à 16H30

Si vous souhaitez plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter :

Par téléphone : 03 85 32 05 41

Par mail : mamfannylou@gmail.com

Nous tenions à remercier le SIVOS ainsi que les trois communes du RPI (Sainte-Cécile, Mazille et Bergesserin) pour leur soutien.



Les nounous
Laetitia BUATOIS
Pauline LAGE

DÉCEMBRE 2022



Le 16 décembre, vers 19h30, par un temps bien froid, le Père Noël a rendu visite aux petits et aux grands Mazillons. Il faut dire que sa jument Dianca avait retrouvé le chemin qu'elle avait emprunté l'année passée. Il n'était pas venu les mains vides*.

Comme promis des papillotes, des friandises, des clémentines, des marrons chauds ont été offerts.

Les adultes ont pu se réchauffer autour d'un vin chaud (*A consommer avec modération*)

Tout ceci dans une ambiance chaleureuse et dans la joie une semaine avant l'arrivée prévue du Père Noël cette fois-ci dans chaque foyer. Un petit regret que le Père Noël a tenu à nous exprimer : il a regretté que sa venue ait attiré moins d'enfants qu'en 2021. Il souhaite que sa visite aura à nouveau plus de succès en 2023. Il nous la confirmera.

* La Mairie a participé largement aux achats. Chut, il ne faut surtout pas le dire aux enfants ! Merci également à NETTO et Bi1 pour leurs dons.

Par prudence, le Conseil municipal a renoncé en juillet dernier, à organiser le repas des Aînés à cause de la recrudescence de la pandémie. De ce fait, un joli sac rempli de provisions pour préparer un bon repas et passer de bonnes fêtes a été remis à chacun ou chacune.

Ce sont donc plus de 80 habitantes ou habitants qui ont reçu ce cadeau offert par la Mairie.

Une bonne bouteille, des chocolats, un gâteau et d'autres provisions étaient à l'intérieur.

La distribution par les élus a eu lieu la semaine avant Noël.

L'occasion d'apporter de la joie particulièrement aux personnes seules ainsi qu'aux autres.

A nouveau une bonne et belle année à eux et à vous tous !



BON A SAVOIR



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

mobigo

Bourgogne-Franche-Comté

emmène-moi là où je veux !



COVOITURER

POUR VOS DÉPLACEMENTS DU
QUOTIDIEN DANS LE CLUNISOIS

Rendez-vous sur la plateforme
COVOITURAGE.VIAMOBIGO.FR
et rejoignez l'espace Clunisois



C.G.